

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05/06/2026

Présents : M. Olivier BARTHOUX, Mme Elisabeth MARCELLAUD, M. Didier VERGNAUD, M. Loïc THOMAZET, Mme Delphine SAUQUET-CONGÉ, Mme Geneviève BEUCHET, Mme Sylvie POLI, M. Benoît COSTE.

Absents/Excusés : M. Michel SERVILLAT, M. Christophe NAJMAN et Waneline BOOTSMA.

Secrétaire : Mme Geneviève BEUCHET.

Pouvoirs : M. Michel SERVILLAT à Mme Elisabeth MARCELLAUD

M. Christophe NAJMAN à M. Didier Vergnaud

Ouverture de la séance à 14 heures, fin de la séance à 18h45.

- Délibération 2026-23 Élection des députés pour les élections sénatoriales

Candidats à l'élection du délégué / Résultats :	Candidats à l'élection des suppléants / Résultats :
Mme Elisabeth MARCELLAUD / Voix : 5 Mme Sylvie POLI / Voix : 2	Mme Sylvie POLI / Voix : 10 Mme Geneviève BEUCHET / Voix : 9 Mme Loïc THOMAZET / Voix : 9

Sont élus :

- Délégué titulaire : Mme Elisabeth MARCELLAUD
- 1er suppléant : Mme Sylvie POLI
- 2e suppléant : Mme Geneviève BEUCHET
- 3e suppléant : Mme Loïc THOMAZET

- Délibération 2026-24 Dispositif de signalement / 11 VOIX POUR

Conformément aux dispositions prévues par les textes l'encadrant, le dispositif proposé par le CDG 23 comporte 3 procédures :

- 1°- Le recueil et le traitement par une cellule interne au CDG des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins des actes ou agissements en question. Les signalements seront recueillis sur une plateforme en ligne ou via un serveur téléphonique d'écoute (ouverte 24h/7j) ;
- 2°- L'orientation des agents signalant vers les services et professionnels en charge de leur accompagnement et de leur soutien ;
- 3°- L'orientation vers les autorités compétentes pour prendre les mesures de protection appropriées et traiter les faits signalés, notamment par une enquête administrative.

De son côté, la collectivité s'engage à :

- Informer ses agents de l'existence du dispositif et le rendre accessible par tout moyen ;
- Nommer un référent en interne que la cellule de traitement du CDG23 pourra contacter en cas de signalement dans la collectivité ;
- Prendre des mesures adaptées pour assurer le traitement d'un signalement transmis par la cellule du CDG (mesures conservatoires, enquête administrative, mesures de protection fonctionnelle, mesures de sanction disciplinaire etc.).

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette mission, le Conseil Municipal, décide :

- d'AUTORISER le Maire à signer la convention portant adhésion au dispositif de signalement et traitement des actes d'atteintes volontaires l'intégrité physique, de violence de menaces ou d'intimidation, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes que propose le Centre de Gestion de la Creuse.
- d'AUTORISER le Maire à mettre en œuvre le dispositif de signalement, tel que prévu par la présente délibération et la convention d'adhésion.
- d'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires.

- Délibération 2026-25 Délégués au SDIS / 11 VOIX POUR

Sont nommés : - Monsieur Loïc THOMAZET, délégué titulaire au SDIS,
- Messieurs Didier VERGNAUD et Olivier BARTHOUX, délégués suppléants au SDIS.

- Délibération 2026-26 Location des gîtes communaux par une conciergerie / 11 VOIX POUR

M. Le Maire indique que la gestion des gîtes se fera par une conciergerie. La gestion comprendra le ménage et l'accueil des locataires en assurant les arrivées (entrées) et les départs (sorties).

Deux prestataires de service ont été contacté : la première à Saint-Sulpice-le-Guérétois (Clean propre) et la deuxième à Le Donzeil (La Grenouille à Deux Têtes).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la gestion des gîtes communaux par la conciergerie « La Grenouille à Deux Têtes ».

- Délibération 2026-27 Achat du terrain en face du château : 10 VOIX POUR / 1 ABSTENTION

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le terrain cadastré ZD 08 d'une surface de 7270 m² va prochainement être en vente. Le propriétaire s'est présenté à la mairie pour demander si la commune serait intéressée par cet achat. Ce terrain, situé en face du château est en proximité avec l'atelier communal.

Le Maire demande l'accord au Conseil Municipal pour entamer les démarches.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte la proposition à 10 voix. M. Le Maire s'abstient.

- Délibération 2026-28 Vente du jardin du Mas-Léger : 10 VOIX POUR / 1 ABSTENTION

M. Le Maire indique une demande d'achat concernant le terrain communal situé au Mas-Léger (ZA 104) d'une surface de 763 m². Il demande un principe de vente auprès du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition avec 10 voix pour.

- Délibération 2026-29 Statut de la maison du Mas-Léger : 9 VOIX POUR / 2 VOIX CONTRE

M. Le Maire propose de revenir sur la situation de la maison du Mas-Léger, maison acquise récemment en bien sans-maître. Compte tenu de l'état avancé de l'insalubrité du bien, M. Le Maire propose soit de rénover le bien, soit de le mettre en vente.

Il indique que la grange s'écroule et que le démontage de la toiture coûterait 6500€. Il expose aussi le fait que la commune peut obtenir des aides si la maison est entièrement restaurée et mise en location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le principe de vente à 9 voix pour.

- Délibération 2026-30 Achat d'un extincteur pour l'église : 11 VOIX POUR

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que l'extincteur situé dans l'église est périmé depuis quelque temps et que plusieurs manifestations sont prévues dans l'église cette année. Il propose l'achat d'un nouvel extincteur. M. Didier Vergnaud indique que nous avons un contrat avec l'entreprise Fournier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition d'achat.

- Délibération 2026-31 Achat du défibrillateur : 11 VOIX POUR

M. Le Maire propose au Conseil Municipal l'achat d'un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) d'un montant de 2600€ contrairement à ce qui avait été prévu au budget (2000€). M. Le Maire justifie cet achat par le fait que le défibrillateur pourra être installé à l'extérieur car il comprend une armoire chauffée. Ce défibrillateur sera donc accessible à tous.

M. Didier Vergnaud précise que GROUPAMA participe à hauteur de 800€ à cet achat. Il propose également de demander une participation financière à la banque de la commune soit au Crédit Agricole d'Ahun.

- Délibération 2026-32 Modification de l'emploi de l'agent communal : 8 VOIX POUR / 3 ABSTENTIONS

M. le Maire signale que M. Franck CHAVIGNAUD, agent technique, n'est pas à temps complet. Il souhaite modifier son temps de travail hebdomadaire de 20h à 24h soit une hausse de 4h par semaine. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à 8 voix cette augmentation horaire.